

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2013-07-16

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 8 h le 16 juillet 2013 au bureau municipal du 135 rue Main, North Hatley

SONT PRÉSENTS la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar et Messieurs Claude B. Meilleur, Martin Primeau et Vincent Fontaine

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Pierre A. Levac

EST AUSSI PRÉSENTE Madame Liane Breton, directrice générale

ABSENTS : Messieurs D'Arcy Ryan et Guy Larkin

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Projet Plateau Massawippi – pression eau potable
4. Égout chemin Highland
5. Clôture de la séance

13-07-16.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 8 h et déclare la séance ouverte.

13-07-16.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-07-16.03

PROJET PLATEAU MASSAWIPPI – PRESSION EAU POTABLE

ATTENDU QU'UNE entente entre la municipalité et la compagnie 9154-1482 QUÉBEC INC. personne morale de droit public a été signée le 23 décembre 2010, et les parties ont convenu d'une entente en vertu du *Règlement 2009-08 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux*;

ATTENDU QUE cette entente vise un développement résidentiel décrit dans un plan préparé par M^{me} Maryse Phaneuf, arpenteuse-géomètre, le 20 décembre 2010, sous la minute 2 684, révisé le 10 janvier 2011 (ci-après : le « Secteur »);

ATTENDU QUE dans cette entente la protection incendie est demandée pour le projet en son entier;

ATTENDU QUE le réseau actuel de distribution d'eau potable du Village de North Hatley ne donne pas une pression adéquate pour la protection incendie même avec un second poste de surpression sur la rue des Méandres suite à l'étude de la firme EXP Monsieur Olivier St-Amour, ing.;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU QUE la municipalité informe le promoteur de Plateau Massawippi qu'elle s'engage avec les moyens raisonnables dont elle dispose à fournir un minimum de 20 lbs de pression avec 500 gallons US au développement Plateau Massawippi;

ET RÉSOLU QUE la municipalité demandera à la Régie intermunicipale des Eaux Massawippi de fournir un minimum de 20 lbs de pression avec 500 gallons US au développement pour la distribution d'eau potable ainsi que la protection incendie pour le développement Plateau Massawippi ainsi que sur le chemin Capelton avec un bouclage sur le chemin Vaughan

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

13-07-16.04

ÉGOUT CHEMIN HIGHLAND

ATTENDU QUE les immeubles situés au 1 chemin Highland et au 5 chemin Highland sont desservis par le réseau d'égout du Village de North Hatley ;

ATTENDU QUE ces immeubles se connectent au réseau d'égout du Village de North Hatley par des tuyaux d'égout privés ;

ATTENDU QUE ces tuyaux d'égout privés sont présents sous le chemin Highland et sous un ou des terrains privés sans être protégés par des servitudes d'entretien ou de passage ;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la directrice générale à faire un appel d'offres pour des travaux d'égout public pour desservir ces deux immeubles ;

ET RÉSOLU QUE les frais pour ces dits travaux seront partagés comme suit : 100% par les bénéficiaires;

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la directrice et le maire à signer tous documents pour établir les servitudes nécessaires au dit égout public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-07-16.05

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 8 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Pierre A. Levac, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre A. Levac
Maire

Liane Breton
Directrice générale